

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de Garde L'Envolée Inc.	Numéro de permis 2016077	Date d'inspection Le 13 mars 2024	
Nom de l'établissement Garderie Les Lumignons		Numéro de téléphone (506) 453-7700	
Adresse A 160 Eco Terra Drive Fredericton NB E3A 9M1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	22 mars 2024	
<p>Commentaires : Observé deux dossiers du personnel qui contenaient une lettre de généralisation concernant la formation en secourisme en octobre 2023, mais aucune preuve qu'ils étaient inscrits ou aucune preuve d'achèvement.</p> <p>Une fois la preuve d'achèvement obtenue, veuillez envoyer des photos par courriel pour la conformité.</p>			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	29 mars 2024	
<p>Commentaires : Le dernier pratique d'évacuation noté au tableau d'information des parents/tuteurs est le 29 janvier 2024.</p> <p>Une fois la pratique d'évacuation terminée pour le mois de mars, veuillez envoyer une photo par courriel du formulaire d'évacuation mis à jour à des fins de documentation et de conformité.</p>			
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.	28(3)(a)	13 mars 2024	
<p>Commentaires : Les tables dans la salle « Arts de la scène » où les enfants mange dîner n'était pas nettoyé avant ou après que les enfants ont mangé, car les éducatrices m'ont informé qu'elles ne pouvaient pas trouver les lingettes dans la salle ou qu'il n'y en restait pu.</p> <p>Selon le document Lignes directrices pour la prévention et le contrôle des maladies transmissibles dans les garderies éducatives, les surfaces en contact avec les aliments ont besoin d'être nettoyées et assainies avant et après chaque utilisation.</p>			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	13 mars 2024	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
<p>Commentaires : Observé plusieurs contenants « Oxivir » dans une armoire de la salle 136 qui n'était pas verrouillée au moment de l'inspection. Les éducatrices ont informé le personnel de délivrance de permis qu'ils sont incapables de trouver la clé pour la verrouiller. Le personnel de délivrance des permis a informé la directrice que les éducatrices ne pouvaient pas trouver la clé pour verrouiller l'armoire où les produits toxiques se trouvent. La directrice a dit qu'elle obtiendrait une clé pour la salle dès que possible.</p>			

Commentaires généraux
<p>Les enfants de la salle 136 étaient en train de jouer librement dans leur salle de classe lorsque je suis arrivé pour l'inspection de surveillance d'aujourd'hui. Ils étaient observés en train de colorier, faire des bricolages, en train de lire des livres, jouer des jeux de société, et en train de construire avec des blocs. Les deux éducatrices étaient observées en train d'interagir avec les enfants au moment de l'inspection. Une éducatrice était observée en train d'être assise avec un groupe d'enfant en train de colorier, pendant que l'autre éducatrice se promenait dans la salle de classe et discutait avec différents groupes d'enfants.</p> <p>Les enfants de la salle « arts de la scène » étaient dehors en train de jouer quand je suis arrivé. Lorsqu'ils sont rentrés, c'était temps pour le dîner. Les éducatrices ont été observées en train de donner des lingettes « Kirkland » pour bébés pour que les enfants puissent laver leurs mains. Il est recommandé que vous contactez votre inspecteur avec la santé publique pour voir si ceci est acceptable. Pendant que les enfants mangeaient, les éducatrices se promenaient dans la salle et parlaient avec les enfants de qu'est ce qu'ils avaient pour manger pour dîner. Les éducatrices ont aussi observé en train de passé en travers les livres dans la bibliothèque des enfants pour faire un petit ménage des livres.</p> <p>Le numéro de contact de votre inspectrice/enquêtrice est affiché à votre tableau d'information pour les parents/tuteurs, mais manque un chiffre. Svp assuré de la mettre à jour. Son numéro devrait être 476-7238.</p> <p>Un rappel que selon votre inspection de renouvellement en 2023, les lingettes pour la désinfection doivent toujours être verrouillées. Parce que la salle « l'art de la scène » est située dans l'école, il n'y on pas de rangement verrouillable, et par conséquent, devraient utiliser une solution de mélange qui ne doit qu'être hors de la portée des enfants et non barrée à clé.</p> <p>Un rappel que les produits toxiques doivent être verrouillés par clé en tout temps. Les vaporisateurs qui contiennent un produit dilué servant à nettoyer les tables ne sont pas considérés comme des produits toxiques. Toutefois, ils doivent demeurer hors de la portée des enfants en tout temps, ce qui signifie qu'ils ne doivent pas être capables de les atteindre même en grim pant ou en tendant les bras.</p> <p>Un rappel que les pratiques d'évacuation doivent être effectuées et notées sur une base mensuelle.</p>

original signé par  
Jennifer Godin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 mars 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Vicky Fraser

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 mars 2024

\_\_\_\_\_  
Date